# SEEPH 2026 : AKTO renouvelle son action en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Paris, le 16 novembre 2026. **A l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH), AKTO organise le 19 novembre son séminaire bisannuel rassemblant les branches professionnelles et l'AGEFIPH. Cet événement mettra en lumière les leviers facilitant l'inclusion des personnes en situation de handicap et le passage à l'action des entreprises des services en faveur de leur formation et de leur recrutement.**

Ce séminaire (en format webconférence) permet de nourrir la réflexion des branches sur le handicap en dégageant des similitudes et des complémentarités et en partageant des bonnes pratiques. La sensibilisation est un des enjeux phares pour instaurer un socle d'intervention favorable à l'échelle des branches, favoriser l'appropriation du sujet, le démystifier, lever les potentiels freins et valoriser les réussites.

A la suite du précédent séminaire tenu lors de la SEEPH en 2024, des diagnostics sectoriels handicap ont été engagés pour les branches du Transport aérien, des Commerces de gros et de la Restauration collective. Ils ont permis de formaliser des plans d'action sectoriels pour les branches du Travail aérien et des Commerces de gros, dont le déploiement est accompagné par AKTO, avec l'appui de l'Agefiph et de Cap emploi.

En parallèle de ce séminaire, AKTO organise plus de 30 événements dans toute la France à l'occasion de la SEEPH. Ouverts aux entreprises des secteurs de services, salariés et demandeurs d'emploi ils permettent de découvrir les leviers pour favoriser le maintien dans l'emploi et les outils pour recruter autrement.

## Amplifier la mobilisation des branches professionnelles et des entreprises en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Au-delà de ce rendez-vous annuel, AKTO agit au quotidien pour sensibiliser les branches et les entreprises au plus près des besoins de chaque territoire. En 2025, l'OPCO a organisé 249 actions de sensibilisation rassemblant près de 2 900 représentants d'entreprises, salariés et demandeurs d'emploi à travers des webinaires, des ateliers, les rencontres Aktiv'Alternance, le dispositif Parcours TH, etc. Ces événements sont l'opportunité de découvrir les enjeux du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, de répondre aux interrogations et de découvrir les ressources et accompagnements proposés par AKTO et conçus avec l'Agefiph.

### « Parcours Travailleurs Handicapés (TH) » : le premier pas pour entamer une démarche d'emploi inclusive

Le dispositif central de sensibilisation des entreprises a été réorienté vers un soutien opérationnel aux entreprises en 2025, à l'occasion de la signature du renouvellement du partenariat entre AKTO

et l'Agefiph. Son objectif : faciliter le passage à l'action des entreprises tant pour recruter autrement que pour favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un dispositif conçu pour identifier les besoins de l'entreprise ; former un référent handicap et concevoir un plan d'actions sur mesure pour :

- Sensibiliser les équipes internes : organisation d'ateliers et activités de sensibilisation ;
- Adapter les pratiques RH : faire évoluer les fiches de postes, les postes de travail, etc. ;
- Recruter autrement : dépôt d'offres sur les sites spécialisés tel que l'espace emploi Agefiph, démarche de recrutement par alternance, etc. ;
- Favoriser le maintien dans l'emploi : anticiper les situations de risque de désinsertion professionnelle et mobiliser les dispositifs et les acteurs compétents pour accompagner les salariés en situation de handicap
- Agir avec l'écosystème local : participation à des Duo Day dans le cadre de la SEEPH, prendre contact avec Cap Emploi, etc.

Au total, AKTO et l'Agefiph ont organisé 46 parcours TH en 2025, dont 25 interbranches et 21 dédiés à la branche du Travail Temporaire, pour qui ce dispositif avait initialement été conçu.

## Informer, sensibiliser et outiller les entreprises pour favoriser le passage à l'action

Le renouvellement du partenariat d'AKTO avec l'Agefiph a permis de concevoir et déployer plusieurs outils à destination des entreprises pour les encourager à mettre en place des politiques d'emploi inclusives, au niveau du recrutement comme du maintien dans l'emploi :

### Le guide des bonnes pratiques

Conçu en 2025 et déployé en 2026, ce support propose des bonnes pratiques, des informations utiles à la compréhension des enjeux liés au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Il fait la part belle aux actions inspirantes et retours d'expériences d'entreprises engagées dans une démarche d'inclusion de personnes en situation de handicap : initiatives mises en œuvre, partenaires mobilisés, accompagnements et outils mobilisés…

### L'autodiagnostic handicap

En 10 minutes, cet outil simple propose aux entreprises de faire le point sur leurs pratiques en matière de handicap avant de les orienter vers un référent handicap AKTO présent dans chaque région, afin d'identifier les différents leviers d'actions possibles pour l'entreprise.

L'action d'AKTO en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap a permis de déployer plus de 3 880 parcours de formation pour ces publics en 2025, dont plus de 3 770 en contrat d'alternance. Ce dispositif est aujourd'hui une des meilleures voies pour permettre aux personnes avec peu ou pas de qualifications d'accéder à l'emploi.

*« Notre action en faveur de l'inclusion des salariés en situation de handicap est un pan primordial de notre engagement en faveur de l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi. L'enjeu est double : d'une part, permettre le maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap et son*

*évolution professionnelle, notamment grâce à la mobilisation de formations et, d'autre part, encourager les recrutements inclusifs. »,* **déclare Jean Hédou, Président d'AKTO**.

*« Dans nos secteurs des services où le besoin en recrutement est réel, s'ouvrir aux personnes en situation de handicap représente une opportunité à la fois pour l'entreprise et les salariés. AKTO est actif dans tous les territoires pour accompagner les entreprises dans la mise en place de politiques RH inclusives. Une action révélatrice de notre utilité économique et sociale au quotidien. »,* **ajoute Laurent Barthélémy, Vice-président d'AKTO.**

**Contacts presse : akto@tbwa-corporate.com**
Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47
Julia Djimet – 06 45 68 42 72

**À propos d'AKTO :**
AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

**AKTO en quelques chiffres :**
AKTO accompagne plus de 430 000 entreprises, parmi lesquelles 90 % de TPE et 6 millions de salariés. En 2025, 148 000 nouveaux alternants ont été accompagnés et plus de 580 000 salariés ont bénéficié d'une formation. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 2021.**